

<p><b>VILLE D'ARGENTAN</b></p> <p>_____</p> <p>Département de l'Orne</p>	<p><b>Délibération du Conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du 18 novembre 2024</b></p>
<p><u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29</p> <p><u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : <b>29 NOV, 2024</b></p>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

2024-125	Budget principal – Décision modificative n° 3
----------	---

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;  
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget principal de l'exercice 2024 ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :							17 440,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	antenne	libellé du compte	montant
chapitre	article						
67	673	FIN	020	C0		titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00
011	6238	ING	60	J1		divers	-2 000,00
011	611	GRH	331	G6		contrat de prestation de service	14 500,00
011	62876	GRH	020	B0		remboursement de frais au GFP de rattachement	67 500,00
011	6184	GRH	020	B0		formation	2 000,00
012	64131	GRH	331	G6		rémunération non titulaire	-40 527,00
012	64111	GRH	020	A1		rémunération principale	-61 033,00
014	739211	GRH	01	B0		atténuation de produits	35 000,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :							17 440,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	antenne	libellé du compte	montant
chapitre	article						
70	70876	GRH	331	G6		remboursement de frais au GFP de rattachement	17 440,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :							-	€
nature		gestionnaire	fonction	service	antenne	libellé du compte	montant	
chapitre / opération	article							
104	2188	HAJJ	428	I7	I7RHJ	autres immobilisation corporelles	3 400,00	
104	2188	BAT	020	F0		autres immobilisation corporelles	-3 400,00	

### **Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29  <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-126</b>	<b>Budget principal – Extinction de créances</b>
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'instruction codificatrice n° 11022 du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;  
Vu les avis des commissions de surendettement consultables à la direction des affaires financières ;  
Considérant la demande du Comptable public de passer les écritures d'extinction de créances ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De constater l'effacement de dettes pour un montant de 315,70 € de la créance suivante :

Objet de la créance	Créance restant dû
Location salle communale	315,70 €
<b>Total</b>	<b>315,70 €</b>

**Article 2**

De prévoir les crédits au compte 6542 « créances éteintes ».

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLE



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29  <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-127</b>	<b>Avenant n° 1 à la convention de redevance spéciale pour les déchets non ménagers</b>
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-14 et L.2333-78 ;  
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.541-1 et suivants ;  
Vu la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 qui a rendu obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 1993 le principe d'une redevance spéciale pour l'élimination des déchets et la récupération des matériaux autres que ceux des ménages ;  
Vu la délibération du Conseil syndical du SITCOM du 31 mars 2005 ;  
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-134 du 4 décembre 2023 ;  
Considérant que le site producteur « *Kiosque – Plan d'eau de la Noé Argentan* » génère un surcroît de déchets durant la période estivale qui modifie le volume servant au calcul de la redevance ;  
Considérant que pour percevoir le nouveau montant de la redevance spéciale pour ce site producteur, il est nécessaire d'établir un avenant n° 1 à la convention de redevance spéciale pour les déchets non ménagers ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de redevance spéciale pour les déchets non ménagers, visant à prendre en compte la modification du volume de déchets non ménagers produits par le kiosque du plan d'eau de la Noé.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 à la convention de redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 28  <u>Vote</u> Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-128</b>	<b>Subvention exceptionnelle à l'association du Personnel territorial du pays d'Argentan</b>
-----------------	--

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;  
Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association du Personnel territorial du pays d'Argentan en vue de contribuer au financement de la location du Quai B du Quai des Arts ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 7 novembre 2024 ;

N'a pas pris part au vote : VIMONT Jacques

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'attribuer pour 2024 la subvention suivante :

Nom de l'association	Nature de la subvention	Montant
Association du Personnel territorial du pays d'Argentan	Exceptionnelle	350 euros

**Article 2**

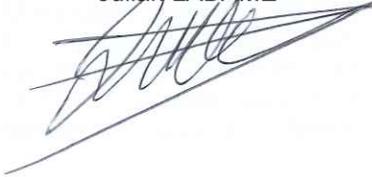
De dire que le montant sera imputé à la rubrique 024 « Aides aux associations », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> Département de l'Orne	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 28  <u>Vote</u> Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BEJAOU Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-129</b>	<b>Subvention exceptionnelle à l'association « Les Paniers du Cœur »</b>
-----------------	--

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;  
Considérant la demande présentée par l'association « Les Paniers du Cœur » en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle afin de faire face à des frais vétérinaires imprévus ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 5 novembre 2024 ;

N'a pas pris part au vote : TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à LOUVET Nathalie)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

D'attribuer pour 2024 la subvention suivante :

Nom de l'association	Nature de la subvention	Montant
Les Paniers du Cœur	Exceptionnelle	1 000 euros

#### Article 2

De dire que le montant sera imputé à la rubrique 024 « Aides aux associations », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

#### Article 3

De rappeler que le bénéficiaire de la subvention s'engage à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous ses supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, l'association pourra être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29  <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-130</b>	<b>Fusion du SMAEP de la Région d'Argentan, du SIAEP du Meillon, du SIAEP de la Source de Commeaux et du SAEP de la Région de Trun</b>
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5212-27 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 111-24-009 du 15 octobre 2024 fixant un projet de périmètre en vue de la fusion des syndicats ;  
Considérant l'intérêt d'organiser la compétence en matière d'eau potable sur un périmètre administratif et technique cohérent, d'une taille suffisante pour disposer des moyens adéquats ;  
Considérant, au regard des enjeux en matière d'eau potable, les synergies possibles entre le SMAEP de la Région d'Argentan, le SIAEP du Meillon, le SIAEP de la Source de Commeaux et le SAEP de la Région de Trun ;  
Considérant l'intérêt d'homogénéiser le niveau de service et de mutualiser les moyens financiers, techniques et humains du service public de l'eau potable sur ce périmètre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'émettre un avis favorable à la fusion du SMAEP de la Région d'Argentan, du SIAEP du Meillon, du SIAEP de la Source de Commeaux et du SAEP de la Région de Trun à compter du 1er janvier 2025.

**Article 2**

D'approuver les projets de statuts joints à la présente délibération.

**Article 3**

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b>  Département de l'Orne	<b>Délibération du Conseil municipal</b>  <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29  <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le :  29 NOV. 2024	Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.  <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.  <u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).  <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

<b>2024-131</b>	<b>Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan</b>
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-33, L.5211-7 et L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-24-009 du 15 octobre 2024 portant projet de périmètre de l'établissement public issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Source de Commeaux, du Syndicat intercommunal d'achat d'eau potable de la Région de Trun, du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Meillon et du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Région d'Argentan ;

Considérant le projet de statuts du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan, notamment l'article 6.1 relatif à la composition du comité syndical ;

Considérant la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au sein du comité syndical du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Terres d'Argentan ;

Considérant que les délégués des communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;

Considérant que le Conseil municipal, conformément à l'article L.5211-7, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués ;

Considérant les candidatures de Frédéric LEVEILLÉ, Christian CHARLES et Jean-Louis MENEREUL ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

### Article 1

De proclamer élus les délégués suivants pour représenter la commune et siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan :

Délégué titulaire	Frédéric LEVEILLÉ
Délégué titulaire	Christian CHARLES
Délégué suppléant	Jean-Louis MENEREUL

**Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b>  Département de l'Orne	<b>Délibération du Conseil municipal</b>  <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
--	---

Date de convocation  
12 novembre 2024

Conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Votants : 29

Vote  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Publication le :

29 NOV. 2024

Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1<sup>er</sup> adjoint* ; BENOIST Danièle, *2<sup>ème</sup> adjointe* ; LASNE Hervé, *3<sup>ème</sup> adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4<sup>ème</sup> adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5<sup>ème</sup> adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6<sup>ème</sup> adjointe* ; LADAME Julian, *7<sup>ème</sup> adjoint* ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.

Excusés : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

<b>2024-132</b>	<b>Modification du tableau des effectifs – Avancements de grade et promotion interne</b>
-----------------	--

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu la loi n° 84-63 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;  
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;  
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;  
Vu l'arrêté du président du centre de gestion de l'Orne portant liste d'aptitude au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne ;  
Vu l'arrêté du 5 juillet 2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels ;  
Considérant qu'il convient de procéder aux avancements et à la promotion interne des agents concernés ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De procéder, à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2024, aux modifications suivantes :

**Filière administrative :**

- *Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (5 avancements) :*
  - de supprimer 2 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet
  - de créer 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - de supprimer 3 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - de créer 3 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**Filière technique :**

- *Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux (7 avancements) :*
  - de supprimer 7 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
  - de créer 7 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- *Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux (2 avancements) :*
  - de supprimer 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
  - de créer 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
  - de supprimer 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- *Cadre d'emploi des techniciens territoriaux (1 promotion interne) :*
  - de créer 1 poste de technicien territorial à temps complet

**Filière culturelle :**

- *Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine territoriaux (1 avancement) :*
  - de supprimer 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet
  - de créer 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Article 2**

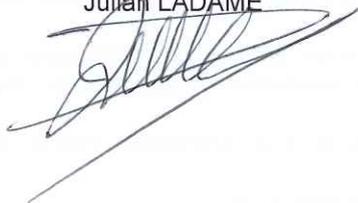
De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b>  Département de l'Orne	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29  <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.  <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.  <u>Excusés</u> : ALLIGNÉ Christophe ; BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).  <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

<b>2024-133</b>	<b>Modification du tableau des effectifs – Poste d'électricien</b>
-----------------	--

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emploi relatif aux agents de maîtrise territoriaux et des adjoints techniques territoriaux ;  
Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte le grade de l'agent nouvellement recruté au poste d'électricien ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De supprimer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

**Article 2**

De dire que les emplois correspondants pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

**Article 3**

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b>  Département de l'Orne	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30  <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-134</b>	<b>Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle – Service Garage</b>
-----------------	--

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu les décrets portant statut particulier du cadre d'emploi relatif aux adjoints administratifs territoriaux ;  
Considérant qu'il convient, dans le cadre de l'administration partagée, de renouveler la mise à disposition individuelle de l'assistante administrative du service garage, agent de la ville d'Argentan, auprès de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

De renouveler la mise à disposition de l'assistante administrative du service garage, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe de la ville d'Argentan, auprès de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, en vue d'intervenir au sein du service mobilité à hauteur de 50 % de son temps de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2024.

#### Article 2

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

#### Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30  <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le :  <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>
<b>2024-135</b>	<b>Ouverture dominicale des commerces de détail de la Ville d'Argentan pour l'année 2025</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le code du travail, notamment les articles L.3132-26 à L.3132-27-1 et R.3132-21 ;  
Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal ;  
Considérant les consultations des organisations d'employeurs et de salariés intéressées en date du 9 septembre 2024 ;  
Considérant que le nombre des dimanches ouverts à l'activité commerciale ne peut excéder douze par an ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 5 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### **Article 1**

D'émettre un avis favorable au calendrier 2025 d'ouverture dominicale des commerces de détail sur la ville d'Argentan, soit :

- Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, le secteur bricolage et les commerces réglementés par un arrêté préfectoral, les dimanches :  
16 mars 2025, 20 avril 2025, 25 mai 2025, 15 juin 2025, 29 juin 2025, 21 septembre 2025, 7 décembre 2025, 14 décembre 2025, 21 décembre 2025 et 28 décembre 2025.
- Pour les commerces de détail automobile, les dimanches correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes), à savoir :  
19 janvier 2025, 16 mars 2025, 15 juin 2025, 14 septembre 2025 et 12 octobre 2025.

**Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 29  <u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV, 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-136</b>	<b>Conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2025-2030 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (annexe au Contrat de Ville 2024-2030)</b>
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;  
Vu le cadre national de la TFPB et son avenant signé le 30 septembre 2021 par l'Etat, l'Union Social pour l'Habitat (USH) et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalité de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France ;  
Vu le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 paru au Journal Officiel actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;  
Vu l'article 73 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;  
Vu le contrat de ville 2024-2030 signé le 05 septembre 2024 ;  
Vu l'article 1388 bis du code général des impôts ;  
Considérant le groupe de travail partenarial réalisé en septembre 2024 en vue de l'élaboration des conventions ;  
Considérant les conventions 2025-2030 et le programme d'actions 2025-2027 sur lequel se sont engagés les bailleurs sociaux ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 5 novembre 2024 ;

N'a pas pris part au vote : THIERRY Anne-Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### **Article 1**

D'approuver les conventions d'utilisation de l'abattement TFPB 2025-2030 et le programme d'actions 2025-2027.

#### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Danièle BENOIST, 2<sup>ème</sup> adjointe déléguée, à signer les conventions d'utilisation de l'abattement TFPB (une convention pour Orne Habitat et une convention pour Logissia) dans leurs versions finalisées, ainsi que tous documents s'y rapportant.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b>  Département de l'Orne	<b>Délibération du Conseil municipal</b>  <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30  <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : 29 NOV. 2024	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

2024-137	<b>Réhabilitation des quartiers Saint-Michel / Vallée d'Auge (Programme ANRU) : Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité</b>
----------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2224-35 ;  
Considérant le projet d'aménagement du quartier Saint-Michel et Vallée d'Auge (Programme ANRU) ;  
Considérant la nécessité de réaliser l'effacement des réseaux dans le cadre de ce projet ;  
Considérant que les travaux d'effacement des réseaux électriques et les travaux de génie civil de télécom / réseaux numériques sont réalisés et coordonnés par le TE61, ce qui implique d'autoriser la signature d'une convention entre la commune d'Argentan et la Société Orange dans le cadre de cet enfouissement des réseaux télécoms ;  
Considérant le projet de convention avec la Société Orange ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 5 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, avec une participation financière de la commune d'Argentan de 1 924.24 € TTC.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette convention.

**Article 3**

De dire que les crédits sont inscrits au budget de la ville.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b>  Département de l'Orne	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30  <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-138</b>	<b>Convention entre la Ville d'Argentan et le SITCOM de la région d'Argentan pour l'utilisation mutualisée d'un réservoir de carburant</b>
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;  
Vu la délibération du comité syndical du SITCOM de la région d'Argentan du 3 octobre 2024 ;  
Considérant la volonté de renouveler le partenariat entre Argentan Intercom et le SITCOM Région d'Argentan ;  
Considérant l'intérêt de mutualiser l'utilisation d'un réservoir de carburant géré par le SITCOM ;  
Considérant le projet de convention relative à la mutualisation de moyens entre le budget principal de la ville d'Argentan et le SITCOM Région d'Argentan ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 5 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'approuver les termes de la convention relative à la mutualisation de moyens pour l'utilisation du réservoir de carburant avec le SITCOM Région d'Argentan pour la période 2025-2028.

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30  <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNEHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-139</b>	<b>Convention de mutualisation de moyens entre la ville d'Argentan et le SITCOM de la région d'Argentan pour l'entretien de véhicules et le nettoyage de la déchetterie d'Argentan</b>
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;  
Considérant la volonté de renouveler le partenariat entre la ville d'Argentan et le SITCOM Région d'Argentan ;  
Considérant le projet de convention relative à la mutualisation de moyens d'entretien des véhicules et de nettoyage des deux sites de la déchetterie entre le budget principal de la ville d'Argentan et le SITCOM Région d'Argentan ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 5 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

D'approuver les termes de la convention relative à la mutualisation de moyens concernant l'entretien des véhicules et le nettoyage des deux sites de la déchetterie avec le SITCOM Région d'Argentan pour la période 2025-2028.

#### Article 2

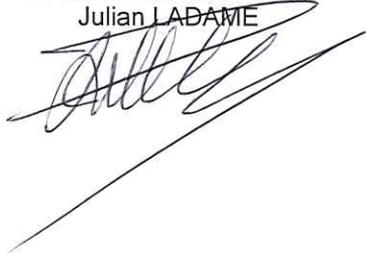
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

#### Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ



<b>VILLE D'ARGENTAN</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>Délibération du Conseil municipal</b> <b>Séance du 18 novembre 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 12 novembre 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 30 Votants : 30  <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : <b>29 NOV. 2024</b>	<p>Le dix-huit novembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4<sup>ème</sup> adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5<sup>ème</sup> adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6<sup>ème</sup> adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7<sup>ème</sup> adjoint</i> ; ALLIGNÉ Christophe ; BEJAOUI Sandra ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; GRESSANT Taly ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : BULLIER Daniel (pouvoir à LADAME Julian) ; CHOQUET Brigitte ; POULAIN Christine (pouvoir à LOUVET Nathalie) ; TÉRÉSA Isabelle (pouvoir à GRESSANT Taly).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.</p>

<b>2024-140</b>	<b>Adhésion de la ville d'Argentan à l'association « Les Rencontres d'Avignon » pour l'année 2024</b>
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;  
Considérant les objectifs poursuivis par l'association « Les Rencontres d'Avignon » que sont le développement territorial par des politiques culturelles et patrimoniales innovantes, la valorisation des initiatives artistiques et culturelles des collectivités adhérentes, la promotion des intérêts des collectivités adhérentes et l'édition périodique de lettres d'information, d'études et de documents utiles à l'action culturelle locale ;  
Considérant l'intérêt pour la ville d'Argentan d'adhérer à l'association « Les Rencontres d'Avignon » afin de bénéficier d'informations théoriques et pratiques en faveur du développement artistique et culturel local, de participer à un réseau d'échanges et de réflexions d'élus permettant la mise en œuvre de projets innovants et de bénéficier de réductions sur les frais de participation aux journées nationales organisée par l'association ;  
Considérant que l'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants qui d'élève, pour la ville d'Argentan, à 459 € ;  
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 5 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

D'adhérer à l'association « Les rencontres d'Avignon ».

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire d'Argentan, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels l'intercommunalité souhaiterait être associée dans la démarche initiée avec l'association.

**Article 3**

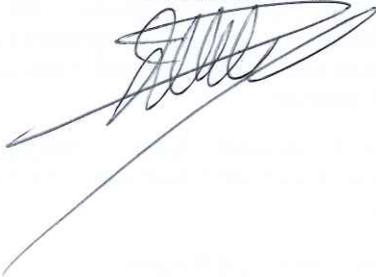
De prévoir le montant correspondant à l'adhésion au budget 2024.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Julian LADAME



Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ

